Mercosur : négocier les seules normes environnementales, un piège mortel

écrit par Hector Poupon | 23 novembre 2024

Depuis le traité de Lisbonne du 13 décembre 2007 (entré en vigueur le 1er décembre 2009) les traités commerciaux relèvent de la compétence exclusive de l'Union européenne. Le projet de libre-échange dit « Mercosur », est un traité entre deux unions douanières : l'Union européenne et le Mercosur, sorte de marché commun sud-américain, né le 30 novembre 1985. Il regroupe des membres permanents (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay, Bolivie) et des pays « associés » comme le Pérou, le Chili, la Colombie et l'Équateur.

https://fr.wikipedia.org/wiki/March%C3%A9_commun_du_Sud

En discussion depuis de nombreuses années, cet accord, finalisé depuis juin 2019 est en voie d'être ratifié, suite à un important « sommet virtuel » qui s'est tenu le 14 septembre dernier. Il prévoit l'abolition des droits de douane sur 90 % des biens commercialisés et la création d'un vaste marché « intégré » entre l'UE et le Mercosur.

La ratification nécessite la majorité qualifiée des États-membres. Concrètement, un État-membre ne peut opposer son

veto. Pour bloquer la ratification par la Commission, il faut au moins quatre États-membres représentant au moins 35 % de la population de l'Union, ce qui est loin d'être gagné.

https://www.france24.com/fr/europe/20241121-trait%C3%A9-avec-mercosur-france-tr%C3%A8s-isol%C3%A9e-union-europ%C3%A9enne

Bien entendu, l'agriculture française est dans la ligne de mire de ce projet. Pour plaire aux agriculteurs, Macron s'y est opposé en prétextant, il y a quelques années, que Jair Bolsonaro, alors au pouvoir au Brésil, était très méchant et laissait la forêt amazonienne en proie aux incendies, sans se préoccuper suffisamment du climat. Mais ne nous y trompons pas ! Macron fait partie des ultra-libéraux mondialistes qui pensent que le progrès viendra de la mise en œuvre des avantages comparatifs liés à la division internationale du travail. Peu importe si cela passe par la disparition de l'agriculture française.

En chute libre sur le plan politique depuis les dernières élections européennes, Macron veut nous faire croire, surtout depuis le dernier Salon de l'Agriculture, qu'il défend nos agriculteurs.

Ainsi, il dit s'opposer à la ratification du traité « dans sa forme actuelle », sous-entendant ainsi qu'il suffirait de quelques aménagements pour pouvoir l'approuver. Face aux perspectives d'une concurrence « déloyale », il met en avant la nécessité d'un **alignement sur les normes sanitaires et environnementales européennes**. Mais cette exigence, souvent reprise par les syndicats d'agriculteurs, et qui a les faveurs de l'opinion publique, n'est-elle pas un piège ? Cela voudrait dire d'abord que l'on défend ces normes, alors qu'elles sont dictées par Bruxelles et qu'elles font déjà l'objet de nombreuses contestations (comme les obligations de mise en jachère) compte tenu de leur caractère très

contraignant. Mais surtout, si les pays du Mercosur s'engageaient dans cette voie, quel contrôle pourrait avoir les pays tiers sur le respect de ces normes ?

Quand bien même cela serait-il effectif, cela n'effacera pas l'avantage comparatif d'un bas coût de main-d'œuvre et de vastes économies d'échelle. Avec l'abolition des droits de douane prévue sur 45.000 tonnes de miel, 60.000 tonnes de riz, 180.000 tonnes de sucre, 99.000 tonnes de viande de bœuf et 180.000 tonnes de volailles, le monde paysan français est condamné et les agriculteurs le savent.

Il a été question, dans les négociations, de mettre en place un « fonds de compensation » : les agriculteurs n'en veulent pas car ils estiment, à juste titre, qu'ils doivent pouvoir vivre de leur travail et non de subventions qui un jour tariront. Aussi, le bras de fer actuel est leur dernière chance. Même Arnaud Rousseau, président de la FNSEA s'indigne : « *Ce qui est en train de se passer est totalement absurde. Nous agriculteurs ne pouvons l'accepter !* ».

https://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/l-accord-avec-le-mercosur-pourrait-s-imposer-contre-la-france-1009084.html

Sur le plan de la théorie économique, tout retour au protectionnisme est diabolisé, ringardisé. Au nom de quoi, on se le demande !

Rares sont les économistes qui s'aventurent à disserter sur le protectionnisme. Parmi eux, Jean-Marcel Jeanneney, ancien ministre de l'Industrie, critiquait pourtant en 1978 dans son ouvrage « **Pour un nouveau protectionnisme** », paru aux Éditions du Seuil**, une division du travail trop poussée**.

https://www.lhistoire.fr/protectionnisme-lombre-de-jules-m%C

3%A9line

Mais le cas d’école le plus célèbre reste celui de **Jules Méline**, ancien ministre de l’Agriculture puis président du Conseil sous la IIIe République. Il fit voter le 11 janvier 1892 une Loi dite « sur le double tarif » visant à protéger l’agriculture contre les importations à bas prix de produits agricoles (et notamment les blés américains). Sans parler de sa politique en faveur du vignoble français.

https://www.herodote.net/almanach-ID-2999.php

Mais l’idée d’un protectionnisme européen est loin de faire l’unanimité des États-membres, tant ils sont piégés par l’idéologie mondialiste de Bruxelles. La position française, ou plutôt macronienne, est timidement « comprise » par l’Italie, La Pologne, l’Autriche et les Pays-Bas qui affichent un soutien encore très modéré, tandis que l’Espagne, l’Allemagne, la Suède et les pays Baltes font pression pour une ratification rapide du traité. L’Union européenne en voie d’éclatement ?

Mais au-delà de la protection des agriculteurs, un autre enjeu doit être pris en compte : l’indépendance alimentaire. Qu’avons-nous à gagner à être dépendant d’un autre continent pour notre alimentation ? Quant à l’avantage attendu d’un libre-échange pur et dur, les critiques ne manquent pas : si à court terme le consommateur européen bénéficiera de prix agricoles avantageux, ceux-ci ne manqueront pas d’augmenter lorsque les pays du Mercosur seront en situation de monopole, ce qui ne manquera pas d’arriver lorsque l’agriculture européenne aura été rayée de la carte. Quant à l’Allemagne qui espère en profiter pour vendre ses voitures plus facilement vers l’Amérique du Sud, on peut douter du calcul. La guerre en Ukraine avec ses conséquences sur le prix de l’énergie, a augmenté les coûts de production de

façon telle que les voitures chinoises resteront de plus en plus compétitives. Le chant du cygne ?

Enfin faut-il rappeler que le fret maritime, assuré par une flotte de quelques 50.000 navires marchands, est l'un des plus gros émetteurs de gaz carbonique, et c'est la COP 27 qui le dit ! Ces navires, dont le nombre ne cesse d'augmenter avec l'intensification du trafic, utilisent du fuel lourd, générant une pollution sans pareille : particules fines, dérivés soufrés, azotés, pollution des mers impossible à contrôler.

Et ce n'est pas en votant des objectifs du genre « zéro carbone d'ici à 2050 pour les bateaux » que les choses changeront, sauf à revenir aux grands voiliers ! Pas vraiment pratique pour des denrées alimentaires périssables…

https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/11/11/cop27-le-transport-maritime-un-secteur-polluant-qui-tarde-a-changer-de-cap_6149485_4355770.html

Comme l'explique le chercheur Guillaume Vuillemey, « **on peut s'interroger sur le vrai prix du transport maritime, si l'on prend en compte l'impact environnemental** ».

Alors, où est donc la rationalité économique dans tout ça ?

Il aura fallu attendre des années avant qu'un débat sur le Mercosur se tienne à l'Assemblée nationale. Prévu le 26 novembre 2024, on sait déjà que le vote demandé **ne changera en rien le cours des choses**, sinon de faire prendre conscience à la population que l'Union européenne nous prive de notre souveraineté et qu'elle ne défend pas les intérêts des peuples. Elle n'en sortira pas grandie et les frexiteurs s'en réjouissent, non sans raison.

Hector Poupon

https://ripostelaique.com/